

À lire ...

. Tirage de billets pour le spectacle de Peter MacLeod

. Avis public :

- . Séance extraordinaire
- . Adoption de règlement
- . Dépôt de projets de règlement et avis de motion

. Moisson Haut-Saint-François
Paniers de Noël

. Passage à l'heure d'hiver

Prochaine séance du conseil municipal
7 décembre 2021

Les séances du conseil sont publiques et les mesures sanitaires doivent être respectées

Pour contacter la Ville de Scotstown :
par courriel :
ville.scotstown@hsfqc.ca
ou par téléphone en composant le
819-560- 8433

Le conseil municipal vous invite à participer au tirage pour assister au spectacle de Peter MacLeod

PARTICIPER AU TIRAGE

Le Conseil municipal de Scotstown à 2 paires de billets à faire tirer pour assister au



Vous avez jusqu'au 17 novembre 16 H 30 pour vous inscrire par téléphone, courriel ou en vous présentant à l'hôtel de ville!

UN PASSEPORT VACCINAL SERA EXIGÉ

RÉSERVER AUX CITOYENS DE SCOTSTOWN SEULEMENT

101, chemin Victoria Ouest – ville.scotstown@hsfqc.ca – 819 560-8433



VILLE DE SCOTSTOWN

101, chemin Victoria Ouest

Scotstown (Québec) J0B 3B0

Téléphone: (819) 560-8433 - Télécopieur: (819) 560-8434

Courriel: ville.scotstown@hsfgc.ca

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, Monique Polard, directrice générale de la Ville de Scotstown, qu'une séance extraordinaire se tiendra **mardi, le 7 décembre 2021 à 18 h 30.**

Les délibérations ainsi que la période de questions lors de cette séance porteront uniquement sur les points suivants :

1. Ouverture et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget 2022
4. Programme triennal d'immobilisations 2022 – 2023 - 2024
5. Période de questions
6. Levée de la séance

Donné à Scotstown, ce 4^e jour du mois de novembre 2021.

Monique Polard
Directrice générale

IMPORTANT

Le stationnement de nuit est interdit à partir du 15 novembre

La Ville de Scotstown avise la population qu'à partir du 15 novembre, il sera strictement interdit de stationner un véhicule sur un chemin public de la ville comme le prévoit le règlement municipal 396-12, et ce, de minuit à 7 heures le matin.

Information importante : L'automobiliste qui stationne son véhicule dans son entrée privée, mais trop près de la rue, risque de le voir enfoui sous la neige laissée par le renvoi du chasse-neige; le véhicule pourrait alors être endommagé et, si tel était le cas, la Municipalité ne pourrait être tenue responsable des dommages.





VILLE DE SCOTSTOWN

101, chemin Victoria Ouest

Scotstown (Québec) J0B 3B0

Téléphone: (819) 560-8433 - Télécopieur: (819) 560-8434

Courriel: ville.scotstown@hsfqc.ca

AVIS PUBLICS

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SCOTSTOWN

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Monique Polard, directrice générale de la Ville de Scotstown, que :

Lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2021, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- ❖ **RÈGLEMENT NUMÉRO 492-21** – Règlement modifiant le règlement de construction 351-06 dans le but de modifier l'article 3.3 relatif au montant de l'amende.
- ❖ **RÈGLEMENT NUMÉRO 493-21** – Règlement modifiant le règlement des permis et certificat construction 352-06 dans le but de modifier l'article 3.5 relatif au montant de l'amende.

Des projets de règlement ont été déposés ainsi que les avis de motion suivants :

- ❖ **DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION** – Règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2022

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la conseillère, Madame Cathy Roy donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2022.

- ❖ **DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION** – Règlement sur l'utilisation et la gestion de l'eau potable et abrogation du règlement 468-19

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller, Monsieur Maxime Désilets donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement sur l'utilisation et la gestion de l'eau potable et abrogation du règlement 468-19.

- ❖ **DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION** – Règlement décrétant les règles d'utilisation des fossés, d'installation de ponceaux donnant accès à une entrée charretière et de canalisation des fossés et abrogeant le règlement 298-97

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller, Monsieur Martin Valcourt donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 493-21 modifiant le l'article 3.5 du règlement de permis et certificats numéro 352-06 de la Ville de Scotstown, dans le but de modifier le montant des amendes.

Donné à Scotstown, ce 4^e jour du mois de novembre 2021.

Monique Polard
Directrice générale



Paniers de Noël 2021

Cette année encore, Moisson HSF sera présent afin d'offrir des paniers de Noël à la clientèle vulnérable du territoire.

Pour faire une demande (pour les gens qui ne sont **pas déjà en suivi** chez Moisson HSF) vous devez communiquer avec la personne responsable. En tout temps, nous acceptons de nouvelles demandes et aidons mensuellement les gens à mieux se nourrir.

À noter que tout comme l'an dernier, les clients déjà inscrits sur nos listes **n'ont PAS à remplir de formulaire**. Ils recevront un panier bonifié en décembre, à leur date régulière! N'hésitez pas si vous voulez collaborer avec nous et y inclure une carte, une surprise, une gâterie de votre part.

Dû aux mesures de distanciation et d'hygiène à respecter, et dans le but d'uniformiser les paniers de Noël distribués par Moisson HSF :

1- Clients de Moisson HSF : reçoivent des paniers de décembre bonifiés (horaire régulier) PAS BESOIN DE REMPLIR DE FORMULAIRE

2- Nouveaux clients (2 options) : Vérifier avec Moisson Haut-Saint-François au 819-451-2781

** Moisson HSF collaborera ou soutiendra les groupes ci-dessous pour leurs paniers de Noël, en plus de leur donner des denrées supplémentaires au besoin

Municipalité	Responsable	Détail de la demande
Scotstown	Chevalier de Colomb M. Fernand Mailhot 819-888-2894 (plus facile le soir)	Demandes : acceptées jusqu'au 10 décembre Distribution : livraison à domicile le 17 décembre

PASSAGE À L'HEURE D'HIVER

Changement d'heure cette fin de semaine...

Il faut reculer l'heure

Vérifiez votre avertisseur de fumée!

Saviez-vous que ?

« *Tout avertisseur de fumée doit être remplacé 10 ans après la date de fabrication indiquée sur le boîtier.*

Il est d'ailleurs recommandé de remplacer la pile à chaque changement d'heure. »

Parce que ma famille me tient à cœur...

Dans la nuit de samedi 6 au dimanche 7 novembre, Je **RECALE L'HEURE** et je m'assure du bon Fonctionnement de mes avertisseurs de fumée!

